



Délai de vente après résiliation de bail

Par jardalmont

Bonjour,
propriétaire d'un appartement loué ,je veux le vendre, le bail du locataire sera échu en avril 2013 je dois donc l'avertir 6 mois avant et lui faire une proposition de prix . S'il ne veut pas l'acheter il devra donc avoir quitter les lieux en avril 2013 , je voudrais savoir de combien de temps je disposerai alors pour vendre mon bien.
Merci

Par jury34

Bonjour,

pourquoi y aurait-il un délai pour vendre votre bien?

Cordialement

Par jardalmont

Bonjour
Parce que les locataire qui auront été obligés de déménager sont en droit de savoir si leur logement est bien toujours en vente ou bien si c'était une simple ruse pour les déloger.
cordialement

Par jury34

Il n'y a aucun délai.

Les locataires partiront en avril 2013 de toute façon.

Quel est le problème?

Par jardalmont

En fait , comme je voulais entreprendre des travaux dans cet appartement avant de vendre, j'avais peur qu'il y ai un délai entre le moment ou on à donné congé et le moment ou un nouveau propriétaire rachète le bien.
Merci, bien cordialement

Par jury34

Très bien, la question se posait effectivement.

Dans ce cas aucun délai, il serait en effet difficile d'imposer des échéances à un propriétaire qui ne parvient pas à vendre son bien.

Je vous souhaite bonne chance pour la vente de votre bien.

Très cordialement